

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carrière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande

Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudan

Thais

Varennes

Les Vignes

de Beaumont



Juillet 2024

EDITORIAL

A la moitié de cette année 2024 quelques nouvelles de la commune :

- Nous accueillons Sylvain Molac qui a installé son **Food Truck** sur le terrain de loisirs à la baignade pour les mois d'été avec des animations toutes les fins de semaine, réservez-lui le meilleur accueil et souhaitons-lui bonne chance dans son entreprise.
- **Les poubelles ont été supprimées sur les espaces publics** des bords de Creuse, la place des Marronniers, le jardin du presbytère et les espaces de loisirs de la Pièce d'Auge et de Mallet en fonction de la réorganisation du ramassage des déchets par le SYMCTOM et de la quasi impossibilité d'organiser un tri sur ces espaces : merci de respecter ces nouvelles dispositions et de respecter notre environnement.
Veillez à rentrer vos bacs individuels après chaque ramassage.
- **Les tables, bancs et tréteaux** prêtés gracieusement par la Mairie ne sont pas toujours restitués dans les temps et dans leur intégralité, le stock diminue !!!
- Divers cambriolages et tentatives ont été constatés depuis plusieurs semaines ainsi que plusieurs incivilités sur les espaces publics. Restez vigilants.
- L'espace de dépôt de déchets verts du Bois Jamet a été réorganisé par notre employé municipal, veuillez respecter les consignes indiquées et rapporter la clé à la mairie après usage. **La clé du Bois Jamet** est disponible uniquement en Mairie et doit être rapportée dans la journée soit en direct soit dans la boîte aux lettres.
- La réalisation de la première tranche du **projet de réhabilitation de la place des Marronniers** face à la mairie sera bientôt effective, soyez indulgent pour les inconvénients de circulation pour les travaux prévus du 10 au 19 juillet 2024.
- Dans le respect de la nouvelle législation sur **l'adressage**, des nouveaux noms de rue, route, chemin ou impasse ont été désignés. Cette nouvelle nomenclature vous sera indiquée à la rentrée et la pose des plaques réalisée, la numérotation ne changera pas. Veuillez penser à apposer les plaques de numérotation.
- Depuis le printemps, **les animations associatives** ont commencé : Printemps des cerises, cuisson du pain avec proposition de miel et quelques friandises, 2^o édition du concours de labour en août et festival de théâtre : merci aux associations de leur dynamisme et leur engagement.

Le conseil municipal vous souhaite à tous un bel été et vous rappelle plus particulièrement pour cette période le respect des règles de bon voisinage et de civisme quant à l'utilisation des équipements communaux.

Jean Sécheresse

SOMMAIRE

- Informations communales3 à 7
- Séances du conseil municipal8 à 17
- Néons en bref18 à 19
- Histoire locale20 à 21
- Le coin des associations22 à 29
- Vie pratique.....30 à 36
- Numéros utiles.....37

INFORMATIONS COMMUNALES

MARCHE CAMPAGNARD 2024

- Néons sur Creuse -

Pain/Pizza cuits au four à bois
Produits fermiers



Le dimanche tous les quinze jours de 9 H30 à 12 H
du 16 juin au 25 août 2024

Dates	Juin	Juillet	Août
	16 - 30	14 - 28	11 - 25

Réservation à la Mairie de Néons sur Creuse au
02.54.37.53.56

Manifestation organisée par l'Association touristique de Néons sur Creuse

NEONS-SUR-CREUSE

CONCOURS DE LABOUR

DIMANCHE 25 août 2024 > Lieu dit les Riaux



Mairie

1 place des Marronniers
36220 Néon-sur-Creuse
Tél. 02 54 37 53 56
Fax 02 54 37 92 20
neons-mairie@wanadoo.fr

06 87 88 74 43 03 28

Buvette & restauration sur place



Mini-guinguette
P'tite restauration, Pizza, grignotage,
vins et bières du coin.
du mercredi au dimanche
17 h à 23 h
"Les Baudessous"
Néons-sur-Creuse

Olo'Grap'

NÉONS SUR CREUSE

JUILLET 2024



PROJECTIONS
PLEIN AIR &
CONCERTS

PROG

6/7 projection "le petit Nicolas"
(dessin animé long métrage)

13/7 concert "la pianiste rouge"
(compo chant/piano)

20/7 concert "popol swing"
(standard jazz)

27/7 concert "Arco river"
(compo rockabilly)

Lieu dit les baudessous
a coté de "la mouche qui pète"



10^e Échappée à vélo du Parc RDV à Bélâbre le 29 septembre !

Le Parc propose depuis 10 ans une Echappée à vélo, en septembre, en changeant de commune de départ chaque année pour faire découvrir les différents visages de son territoire. Cette année, la commune de Bélâbre a été choisie car s'y déroule le même jour la fin du festival "Le Temps fort," organisé par le collectif "Compagnies 36", qui regroupera 23 compagnies du spectacle vivant. L'idée est de mêler vélo et spectacle vivant, à la fin de la journée en invitant les participants aux dernières représentations mais aussi le long de l'itinéraire où des interventions auront lieu. L'autre originalité des parcours est de combiner canoë et vélo, Bélâbre se situant sur l'Anglin.

Deux itinéraires, ponctués d'animations, seront proposés : un itinéraire court (autour de 20 km) pour les familles et un circuit plus long d'environ 40 km. Les cyclistes se retrouveront pour le pique-nique du midi à St-Hilaire-sur-Benaize où, bien évidemment, les productions locales seront mises à l'honneur.

Une belle occasion de passer un moment convivial tout en (re) découvrant les richesses naturelles, patrimoniales et gastronomiques du Parc naturel régional de la Brenne.

+ d'info (en juillet) sur www.parc-naturel-brenne.fr

Partez "Sur les traces de la Brenne"

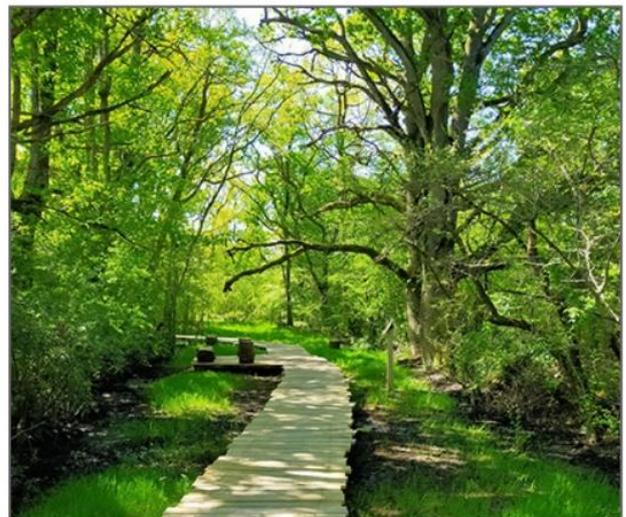
Un nouveau sentier vient d'être ouvert au public sur la réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault.

Il permet de découvrir les paysages, la faune et la flore qui font de la Brenne un endroit de nature où le vivant se montre sous toutes ses formes, ses sons et ses couleurs, parfois à peine perceptible ou bien au contraire presque extravagant. Le public est invité à partir "Sur les traces de la Brenne". Haies, prairies, étangs, oiseaux, plantes, insectes et bien d'autres richesses se révéleront à vous. Votre balade sera ponctuée de panneaux qui vous inviteront à vous servir de vos sens pour en profiter pleinement.

Le sentier n'est pas adapté à la circulation des personnes à mobilité réduite, un parcours adapté est en cours de réflexion. Les cyclistes ne sont pas autorisés à emprunter l'itinéraire.

La RNR Terres et étangs de Brenne est un espace protégé co-géré par le Parc naturel régional de la Brenne et le Conservatoire d'Espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire.

Ces aménagements bénéficient du soutien financier de l'Europe avec le fonds FEADER et la région Centre-Val de Loire



Départ : parking de Massé (D17a), hameau du Blizon à Rosnay

Parcours : moins de 2 km / 1h pour en profiter

Rappel réglementaire : les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés à circuler sur la réserve naturelle.



Maison de la
RÉNOVATION
du Parc naturel régional de la Brenne



Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiseries...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Les conseillers de la Maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources.

Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

ACCUEIL du lundi au vendredi

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC
sans rendez-vous de 14h à 17h
sur rendez-vous le matin

02 54 28 12 16

CONTACT : Charline Denis

Coordinatrice de la Maison de la rénovation
maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

Votre service public de rénovation énergétique personnalisé, gratuit et indépendant

Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !



Le Parc organise des présences sur les marchés et propose des permanences délocalisées en mairie.

Concours photos "Nos patrimoines"

Après plusieurs concours de photographies sur les thèmes du paysage et du bocage, le Parc propose à tous un concours de photographie dédié aux patrimoines naturels et culturels du territoire : l'arbre et le bâti.

Les deux thèmes de cette édition 2024 sont :

- **Arbres en MOVA** - « Arbres oublié(s) »

Dans le cadre du Plan de paysage, projet mené sur le territoire Marche Occitane-Val d'Anglin (MOVA) pour construire avec les habitants un plan d'actions en faveur de la préservation, l'adaptation et la valorisation des paysages, l'arbre et le bocage sont au cœur des réflexions. Pour ce concours, nous vous invitons à illustrer le thème « Arbres oublié(s) » pour partager votre perception du passé, du présent et, pourquoi pas, de l'avenir d'un arbre ou des arbres de la MOVA.

Ne pourront être présentées au concours que les photographies d'arbres situés dans l'une des 17 communes de la MOVA (précisions dans le règlement).

- **Patrimoine bâti** - « Patrimoine durable »

Le patrimoine et l'adaptation au changement climatique sont au cœur du projet de la Fabrique du Patrimoine, lancé par le Parc en 2023. La Fabrique invite les habitants, élus et visiteurs à partager leur vision du « patrimoine durable » à travers une photographie qui devra impérativement avoir été prise sur l'une des communes du Parc ou de la MOVA.

2024
Concours photo
NOS PATRIMOINES

Arbre(s) oublié(s)
Patrimoine durable

Vos photos doit être prise sur la commune de Marche Occitane-Val d'Anglin (MOVA)

Vos photos peut être prise sur les communes de Parc de la Brenne ou de la Marche Occitane-Val d'Anglin

- 2 thèmes : Arbre(s) oublié(s) // Patrimoine durable
- 2 catégories : + 18 ans // - 18 ans
- Concours ouvert du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2024
- Envoyez vos photos : concours-photos2024@parc-naturel-brenne.fr
- Retrouvez le règlement sur www.parc-naturel-brenne.fr

CONTACT / INFOS
Parc naturel régional de la Brenne
Agathe Paccaud et Marianne Caradec
Maison du Parc // Le Bouchet
36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

Règlement, bulletin de participation, lots à gagner (bons cadeau, coffret découverte...) : en ligne sur www.parc-naturel-brenne.fr

Renseignements et envoi de vos participations : concours-photos2024@parc-naturel-brenne.fr

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023

Etaient Présents : M. Jean SECHERESSE, M. Daniel CHAMPIGNY, Mme Raymonde GARDIEN, M. François NEUVY, M. Michel MAUDUIT, M. Franck TRABACH, M. Guy CHAIGNEAU, M. Stéphane POTELOIN et Mme Nadine CANET.

Excusé : Guillaume GOMMIER donne pouvoir à M. SECHERESSE.

Absent : M. Anthony PERRY

Secrétaire de séance : M. Stéphane POTELOIN

Les comptes rendus des réunions du 24 mai et 13 septembre 2023 sont approuvés.

Réunions extérieures

- Communauté de Communes Brenne Val de Creuse : Au 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi, Cap emploi et la Mission locale ne feront plus qu'un sous le nom de France Travail.
- Parc Naturel Régional de la Brenne : Visite de la délégation du Ministère et audit pour la nouvelle charte.
- Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères : Les travaux de St Hilaire sont terminés. Grille de la tarification incitative : arbitrage selon le niveau d'abonnement sur la base des bacs noirs.

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Abonnement au service	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Forfait incluant de 0 à 12 levées par an ou nombre de sacs équivalents	80 €	121 €	181 €	241 €	362 €	664 €
Prix de la levée supplémentaire	7 €	10 €	15 €	20 €	30 €	55 €
Minimum facturable	12 levées/an					
	180 €	221 €	281 €	341 €	462 €	764 €

- Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire : Signalement de problèmes de comportements de certains enfants.
- Conseil d'école : Effectif de 123 élèves.

Analyses des comptes 2023

- Présentation de la situation budgétaire actuelle par Monsieur le Maire.

Aménagement Place des Marronniers

- Demande de devis

Voirie

- Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Cette mise à jour permettrait entre autres d'intégrer les voies nouvelles et de les classer dans le

domaine public communal mais aussi de décompter les voies déclassées.
A ce jour, la longueur de voirie communale est de 13 609ml de voies communales.
Le Conseil municipal a décidé de classer les voies suivantes dans son domaine public :

Chemin rural en voie communale

- CR 103 « Le Château » en **VC n°1** pour une longueur de 76ml
- CR 102 « Impasse du Charron » en **VC n°2** pour une longueur de 120ml
- CR 104 « Impasse de la Fontaine » en **VC n°3** pour une longueur de 37ml
- CR 17 « La Carlière » en **VC n°5** pour une longueur de 272ml
- CR 111 « Le Bateau de Mallet » en **VC n°6** pour une longueur de 1 044ml
- CR 15 « Choré » en **VC n°7** pour une longueur de 120ml
- CR 116 « Le Château » en **VC n°19** pour une longueur de 386ml
- CR 117 « Lotissement de la Pierre d'Auge » en **VC n°20** pour une longueur de 205ml
- CR 121a « Le Bas Plessis » en **VC n°21** pour une longueur de 497ml
- CR 121b « Château du Plessis » en **VC n°22** pour une longueur de 301ml
- CR 118 « Chemin de la Pièce d'Auge » en **VC n°23** pour une longueur de 174ml
- CR 123 « La Bonnelière » en **VC n°24** pour une longueur de 290ml
- CR 126 « Champagne » en **VC n°25** pour une longueur de 110ml
- CR 101 « Le Cimetière » en **VC n°26** pour une longueur de 53ml
- CR 107 « Thais » en **VC n°27** pour une longueur de 61ml
- CR 115 « Hangar Communal » en **VC n°28** pour une longueur de 48ml
- CR 110 « Chemin de la Sablière » en **VC n°29** pour une longueur de 150ml
- CR 127 « de Vicq à Tournon » en **VC n°30** pour une longueur de 95ml
- CR 109 « Rue des Gabelous » en **VC n°31** pour une longueur de 137ml et en **VC n°32** pour une longueur de 124ml
- CR 108 « Chemin des faux Saulniers » en **VC n°33** pour une longueur de 81ml

En effet, les caractéristiques de ces chemins ruraux sont devenues, de par leur entretien, leur configuration et leur utilisation, assimilables à des voies communales.

Voie nouvellement créée

- VC34 pour une longueur de 342ml

Étant entendu qu'elles sont déjà ouvertes à la circulation publique et ainsi affectées de fait au domaine public communal.

La longueur de certaines routes a été mise à jour.

Monsieur le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.143-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement et la carte de la voirie communale joints à cette délibération.

Le tableau de classement est modifié comme suit. (Cf tableau ci joint)

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de classement conformément au tableau et à la carte annexés à cette délibération.

En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 15 597 ml.

- Intégration de parcelles communales relevant du domaine public routier dans le domaine non cadastré

Monsieur le Maire propose au conseil d'intégrer au domaine non cadastré diverses parcelles du domaine public routier cadastrées, dans le cadre de la réalisation du tableau de classement de la voirie communale.

Conformément au Bulletin Officiel des Finances Publiques dans ses textes concernant les différentes procédures de mise à jour du plan par les services du cadastre, le Maire précise les

points suivants :

- Les portions de territoires non cadastrées, sont les suivants :
 - d'une part les emplacements occupés par de grandes étendues de terrains improductifs de revenu, par les rues, les places publiques, les routes et autoroutes, la voirie des communes, les fortifications, remparts et glacis des ouvrages militaires, les rivages de la mer, les canaux de navigation de l'État non concédés, les cours d'eau domaniaux ;
 - d'autre part, les terrains qui forment le lit des cours d'eau non domaniaux.

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles des communes qui sont affectées à l'usage du public peuvent être incorporées au domaine non cadastré au simple moyen de croquis de conservation, dits également « croquis fonciers », établis par le service du cadastre sur la base des délibérations portées à sa connaissance et sans qu'aucune formalité supplémentaire de la part de la commune ne soit nécessaire.

Les parcelles concernées correspondant à des voies communales ne sont pas grevées de charge ou de servitude.

Monsieur le Maire propose d'intégrer les parcelles suivantes, relevant du domaine public routier en tant que Voie Communale, dans le domaine non cadastré après en avoir constaté l'affectation à l'usage du public :

- « Choré » : section C parcelle n°141, supportant la Voie Communale n°7

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate l'affectation des parcelles communales ci-dessus à l'usage du public, approuve l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public routier en tant que Voie Communale et demande leur intégration au domaine non cadastré.

Recensement de la population

L'agent communal en contrat PEC sera l'agent recenseur. L'indemnité de recensement versée à la commune est de 795 €. La commune décide de rémunérer l'agent recenseur au SMIC horaire.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire rend compte des virements de crédits effectués :

- Afin de régler les travaux de protection du clocher de l'église et l'achat du lave-linge, il a été procédé au virement de crédits suivant :

Objet	Section	Chapitre	Compte	Montant
Pose plexiglas protection clocher église	Investissement	21	2135	1 470,00
Lave-linge	Investissement	21	2188	530,00
Plexiglas église et lave-linge	Investissement	23	231	- 2 000,00

- Afin de mandater les reversements de financement de l'école privée et de la taxe de séjour collectée à la CDC, il a été procédé au virement de crédits suivant :

Objet	Section	Chapitre	Compte	Montant
Reversement financement école privée	Fonctionnement	014	739211	1 009,00
Reversement collecte taxe de séjour	Fonctionnement	014	739215	91,00
Combustibles	Fonctionnement	011	60621	- 1 100,00

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L.714-4 et suivants,

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'accord de principe émis par les représentants du CST lors de la séance du 20 novembre 2023.

Considérant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 – Décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023.

Article 2 – -Fixe le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Article 3 – Précise que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 4 – Précise que lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Article 5 – Précise que lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Article 6 – Précise que lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée pour correspondre à une année pleine.

Article 7 - Décide que cette prime sera versée en une fraction.

Article 8 – Précise que cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

Article 9 – Dit que les crédits inscrits au budget sont suffisants.

Renonciation à préemption

Monsieur le Maire informe le conseil avoir décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour une demande concernant les parcelles cadastrées D0082 et ZD0090, situées 14 rue des Gabelous, Mallet.

Questions diverses

- Loi sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :
Cartographie ENR sur Internet pour faire des zones.
Documents et registre mis à la disposition de la population.

- Vente de bois :
60 stères pour 720 €.

La séance est levée à 22h30

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 7 février 2024

Etaient Présents : M. Jean SECHERESSE, M. Daniel CHAMPIGNY, Mme Raymonde GARDIEN, M. Michel MAUDUIT, M. Franck TRABACH, M. Guy CHAIGNEAU, M. Stéphane POTELOIN.
Excusés : Guillaume GOMMIER qui donne pouvoir à M. SECHERESSE, François NEUVY
Absents : M. Anthony PERRY, Mme Nadine CANET
Secrétaire de séance : M. Jean SECHERESSE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023

Monsieur le Maire demande si des observations ou des modifications sont à apporter au compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Réunions extérieures

- Communauté de Communes Brenne Val de Creuse : visioconférence pour le remplacement dans les instances communautaires de Monsieur Michel Liaudois, décédé.
- SDEI : Le conseil municipal décide de remplacer le délégué au SDEI, Monsieur Anthony Perry, compte tenu de son absence aux réunions du conseil municipal, par Monsieur Daniel CHAMPIGNY.
2024-01-1 : Désignation d'un nouveau délégué pour le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (SDEI)

3. Loi sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

2024-01 : Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

Suite à la mise à disposition de la Cartographie ENR sur Internet (portail cartographique des énergies renouvelables) pour permettre la consultation des zones d'accélération et la mise à la disposition de la population des documents et registre, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents en faveur d'une prise en compte des deux propositions votées lors du comité syndical du 8 juin 2023 par le PNR Brenne dans la mesure où la totalité du territoire communal se trouve sur le périmètre de classement du PNR.

1) L'éolien

"Considérant les enjeux du patrimoine paysager du territoire, le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne"

2) Le photovoltaïque

« Installer avec précaution la production d'énergie photovoltaïque en fonction du schéma de développement des énergies renouvelables :

- Privilégier le photovoltaïque sur toitures des bâtiments industriels et agricoles existants et sur ombrières des parkings ; être exigeant et proposer des principes d'intégration qui prennent en compte à la fois la modification apportée sur la toiture du bâtiment et l'environnement des bâtiments.*

- *Accompagner un modèle agri voltaïque respectueux des enjeux agricoles, de la biodiversité et des paysages :*
 - *privilégier les projets collectifs, expérimenter de nouveaux modèles*
 - *garantir un projet agricole viable et pérenne, assurant la transmission des exploitations*
 - *s'assurer que les projets sont exemplaires dans leur prise en compte de la biodiversité et des paysages. »*

4. Aménagement Place des Marronniers

Monsieur Daniel Champigny présente un premier comparatif des devis reçus de Colas et d'Eurovia en attente du devis de Verna.

Des précisions seront demandées à chacune des entreprises pour faciliter le comparatif des prix dans le cadre du budget 2024.

5. Caution pour le tri des déchets des salles et des gîtes communaux

2024-02 : Tarifs des salles et des gîtes communaux

Une caution de 50€ sera demandée pour tout contrat de location des salles et des gîtes communaux pour le contrôle du tri sélectif des déchets.

6. Information décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire rend compte des virements de crédits effectués au budget 2023 :

Afin de mandater le prélèvement pour le reversement du trop-perçu Filet de sécurité 2022 il a été procédé au virement de crédits suivant :

Objet	Section	Chapitre	Compte	Montant
Reversement trop perçu Filet sécurité 2022	Fonctionnement	65	6588	+ 218,34
Combustibles	Fonctionnement	011	60621	-218,34

7. Demande de réduction du temps de travail hebdomadaire

2024-03 : Modification de durée hebdomadaire agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'agent communal en charge de l'entretien des salles et des gîtes communaux de diminuer son nombre d'heures hebdomadaires. Demande acceptée par le conseil municipal pour 10% de réduction, et modifier de 12,5 à 11,5 d'heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2024.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire présente au conseil un mail de demande d'empierrement d'un chemin communal, demande refusée à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est levée à 22h

Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Michel Mauduit, Stéphane Poteloin, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Absents : Guillaume Gommier, Anthony Perry

Excusé : François Neuvy, pouvoir à Guy Chaigneau

Secrétaire de séance : Daniel Champigny.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 février 2024

Monsieur le Maire demande si des observations ou des modifications sont à apporter au compte rendu de la réunion du 7 février 2024. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Suite à une demande de la préfecture concernant un souci de secrétariat de séance de la dernière réunion de Conseil Municipal, M. le Maire propose au conseil municipal de reprendre les délibérations adoptées lors de cette séance.

2. SDEI :

D-2024-04 : Désignation d'un nouveau délégué pour le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI)

Le conseil municipal décide de remplacer le délégué au SDEI, Monsieur Anthony Perry, compte tenu de son absence aux réunions du conseil municipal, par Monsieur Daniel CHAMPIGNY.

3. Loi sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

2024-05 : Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

Suite à la mise à disposition de la Cartographie ENR sur Internet (portail cartographique des énergies renouvelables) pour permettre la consultation des zones d'accélération et la mise à la disposition de la population des documents et registre, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents en faveur d'une prise en compte des deux propositions votées lors du comité syndical du 8 juin 2023 par le PNR Brenne dans la mesure où la totalité du territoire communal se trouve sur le périmètre de classement du PNR.

a) L'éolien

"Considérant les enjeux du patrimoine paysager du territoire, le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne"

b) Le photovoltaïque

« Installer avec précaution la production d'énergie photovoltaïque en fonction du schéma de développement des énergies renouvelables :

- Privilégier le photovoltaïque sur toitures des bâtiments industriels et agricoles existants et sur ombrières des parkings ; être exigeant et proposer des principes d'intégration qui prennent en compte à la fois la modification apportée sur la toiture du bâtiment et l'environnement des bâtiments.*
- Accompagner un modèle agrivoltaïque respectueux des enjeux agricoles, de la biodiversité et des paysages :*
 - privilégier les projets collectifs, expérimenter de nouveaux modèles*
 - garantir un projet agricole viable et pérenne, assurant la transmission des exploitations*
 - s'assurer que les projets sont exemplaires dans leur prise en compte de la biodiversité et des paysages. »*

4. Caution pour le tri des déchets des salles et des gîtes communaux

2024-06 : Tarifs des salles et des gîtes communaux

Une caution de 50€ sera demandée pour tout contrat de location des salles et des gîtes communaux pour le contrôle du tri sélectif des déchets.

5. Demande de réduction du temps de travail hebdomadaire

2024-07 : Modification de durée hebdomadaire agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'agent communal en charge de l'entretien des salles et des gîtes communaux de diminuer son nombre d'heures hebdomadaires. Demande acceptée par le conseil municipal pour 10% de réduction, et modifier de 12,5 à 11,5 d'heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2024.

6. Vote du compte de gestion :

2024-08 : Approbation du compte de gestion

Budget réalisé en 2023

En fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à 261 194,35 €

Les recettes à 338 344,38 €

Résultat : 77 210,03 €

En investissement :

Les dépenses à 117 849,20 €

Les recettes à 123 776,03 €

Résultat : 5 928,83 €

Résultat global de l'exercice : 77 210,03 € + 5 928,83 € = 83 136,86 €

Le compte est approuvé à l'unanimité.

7. Vote du compte administratif :

2024-09 : Approbation du compte administratif

Le compte administratif étant en tout point identique au compte de gestion, il est approuvé à l'unanimité.

8. Affectation du résultat, Vote des taux d'imposition et Vote du budget prévisionnel 2024 :

2024-10 : Affectation du résultat de 2023

Affectation du résultat :

77 210,03 € seront affectés au fonctionnement 2024

5 928,83 € seront affectés à l'investissement 2024

2024-11 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Il est proposé au conseil de maintenir les taux en vigueur les années précédentes :

Foncier bâti : 23,22 %

Foncier non bâti : 22,33 %

La taxe d'habitation pour résidence secondaire : 10,33 %.

2024-12 : Vote du budget 2024

Budget prévisionnel 2024

Fonctionnement			Investissement		
cpté	Dépenses	en Euros	cpté	Dépenses	en Euros
60	achat	37 950,00	001	Résultat antérieur	0,00
61	Service ext	58 600,00	16	Remb emprunt	23 240,54
62	Autres services	12 550,00	20	Immo incorporelles	0,00
63	Impôts	3 900,00	23	Travaux	65 000,00
64	Charges personnel	92 400,00			
65	Autres charges	38 000,00	21	Matériels et amngt	16 200,00
66	Charges financières	700,00			
67	Valeurs immo cédées	0,00	211	Achat terrain	2 000,00
68	Dotations amort	13 000,00	19	plus ou moins values / immo	0,00
73923	Reversement sur FNGIR	15 169,00		Sous Total exercice	106 440,54
	sous total	272 269,00		RAR N-1	0,00
023	Virt à sect° invest	43 909,03	020	(Équilibre)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		Résultat	106 440,54
	Total	316 178,03			
Recettes			Recettes		
cpté		en Euros	cpté		en Euros
64	Remb sur salaire	200,00	001	Résultat antérieur RA	5 926,83
70	Produits des services	1 930,00	1068	Besoin de financement BF	0,00
73	Impôts et taxes	110 638,00	10	Rbt FCTVA+ autres 10	7 604,68
74	Dotations	110 200,00	13	Divers subventions	36 000,00
75	Revenus immeubles	16 000,00	16	Emprunt	0,00
76	Produits financiers	0,00	19	plus ou moins values	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2..		0,00
79	Autres produits	0,00	28	Amortissements	13 000,00
	sous total	238 968,00		Sous Total exercice	56 604,68
002	Résultats antérieurs	77 210,03		Sous Total exercice + BF + RA	62 531,51
	Total	316 178,03	021	Virement de sect° Fonctiont	43 909,03
				RAR N-1	0,00
				Total	106 440,54

Ce budget intègre l'aménagement de l'espace Mairie/Place des Marronniers. Les différents éléments sont approuvés à l'unanimité

9. Subventions aux associations :

Dans le cadre du budget, une somme de 4 000 € pour les diverses subventions aux associations a été votée. La répartition se fera lors d'une prochaine réunion.

10. Fonds de solidarité logement FSL et Fonds d'aide aux jeunes en difficultés FAJD (programmes départementaux)

2024-15

Il est voté 284,14 € d'aide pour le FSL et 12,00€ pour le FAJD.

11. Devis Aménagement des abords de la mairie

2024-13 : Travaux d'aménagement des abords de la Mairie

Suite aux présentations des devis des entreprises Colas, Eurovia et Vernat, M. le maire propose de retenir le devis Colas pour un montant de 44 996,14 € HT – 53 995,37 € TTC. Proposition adoptée à l'unanimité.

12. Réunions extérieures

Syndicat de ramassage scolaire :

La participation au syndicat est à 38 € par élève soit 760 € pour notre commune.

Syndicat de collègue :

La participation au syndicat est à 30 € par élève soit 270 € pour notre commune.

13. Bail du local dit « du Manillon » 1 rue de l'école :

L'un des 2 colocataires ayant décidé de résilier son bail, le locataire restant accepte un nouveau colocataire qui envisage de créer un point de vente petite restauration/boisson quelques jours par semaine, et la tenue d'un point de vente sur le terrain municipal de loisirs en bord de Creuse en période estivale.

Le conseil donne son accord à cette proposition.

14. Communauté de Communes :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été discuté lors la séance du 15/02. Il présente les grands éléments de réflexion et d'analyse en vue de produire le budget prévisionnel. Chacun des membres du conseil municipal en a obtenu un exemplaire.

Les comptes de gestion et administratifs 2023, ainsi que le budget prévisionnel communautaire 2024 ont été approuvés lors de la séance du 14/03.

15. Questions diverses :

- En concordance avec la délibération du conseil communautaire du 14 mars 2024, Monsieur Serge DENYS est nommé en qualité de référent déontologue des élus jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

2024-14 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

- Nous avons attribué une numérotation pour chaque habitation ou local de la commune. Ceci est insuffisant et nous devons définir des noms de rue dans chaque hameau. Une commission est nommée pour faire ce travail.

Séance levée à 22h15

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



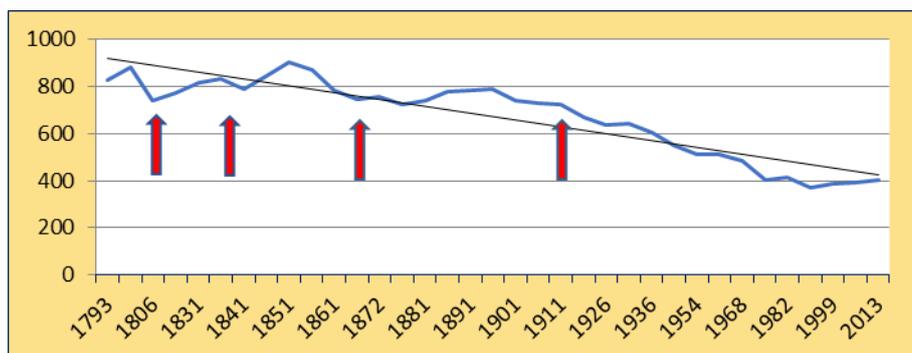
Location de la Salle des Associations

Tarifs :

	Habitants de la commune	Hors commune
Salle ½ journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	25,00 €	35,00 €
Salle journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	35,00 €	50,00 €
Salle week-end	112,00 €	160,00 €
Cuisine ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	10 €	10 €
Cuisine week-end	24,50 €	35,00 €
Vaisselle	17,50 €	25,00 €
Forfait chauffage ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	40,00 €	40,00 €
Forfait chauffage week-end	60,00 €	60,00 €

HISTOIRE LOCALE

EVOLUTION DE LA POPULATION DE NEONS DE 1793 A 2013



La population de Néons est divisée par deux en un peu plus de deux siècles : pour causes, l'exode rural, les victimes des guerres napoléoniennes, de la guerre de 1870 et de la Grande Guerre et une épidémie de choléra entre 1833 et 1836 qui causa la mort de 63 personnes à Néons.

Evolution de la population selon les écarts :

Localisation	1954	1936	1926	1901	1889	1881	1876	1836
le bourg	93	120	118	138	167	167	157	120
la Lochetterie		17	22	18	15	15	24	24
les Blanchards	9	5	5	8	12	11	7	11
Thais	80	96	94	93	114	114	80	81
la Chauvellerie							13	4
Ferfoy							4	12
les Riaux	6	4	7	14	14	14	11	16
la Bessardière	33	32	39	46	41	41	50	83
la Chardonnière	5	4	7	6	4	4		19
Monteboeuf	10	13	8	15	20	20	25	25
la Grève	6	10	6	9	13	13	18	15
Champagne	37	40	41	49	50	50	55	43
la Roblinière	2	6	12	11	6	6	14	19
la Rairie	3	2	10	9	9	9	10	17
l'Hérault	2	7	9	14	14	14	14	15
le Port	3	10	9	12				
Pt Chaurais	14	15	16	13				
Gd Chaurais	13	10	11	10	68	68	13	14
Pt Roche	13	22	22	20	23	23	24	18
Gd Roche	18	8	15	13	9	9		15
Villa Ste Marie	5	2	1	3				
Mallet	121	83	95	119	108	108	102	122
le Bateau	4				10	10	4	5
la Groupe	4			4			6	10
le Soudun	3	11	7	10	23	23	8	21
la Coudre	6	6	4	14	18	18	12	7
le bas Plessis	6							
le Plessis	11	28	25	20	24		17	32
la Carrière	25	29	31	27	24	24	24	6
la Camusetterie	4	7	11	20	17	17	16	13
Varenne	4	7	4	8			7	8
le Bonnelière	11	7	8	7	7	7	7	6
la Folie	3	5		9	7	7		
Total	554	606	637	739	817	792	722	781

REPERTOIRE DES METIERS PAR LIEU DIT :

Métiers	1851	1876	1901	1926	1954
bergère	bourg 4 / Mallet / Thais 6 / Bessardière / Monteboeuf 2 / l'Hérault / les Riaux				
buraliste	bourg	bourg	bourg	bourg	bourg
brodeuse					bourg 2
cabaretier	bourg	bourg	bourg	bourg	bourg
charpentier	bourg / Mallet 4	bourg / Mallet 2	bourg / Mallet 2	bourg	bourg
charron		bourg	bourg	bourg	bourg
coquetier					bourg
cordonnier			Mallet 2		
couturière	bourg 3	Thais / Bessardière / Champagne	bourg 9	bourg 6	bourg 2
couvreur					bourg
employé de mairie			bourg	bourg	bourg
épicier	bourg	Champagne	bourg	bourg 2	bourg 2
forgeron					bourg
garde champêtre	bourg		bourg		bourg
hongreur	bourg	Mallet			
institutrice	bourg		bourg 2	bourg	bourg
lingère	bourg 2 / Mallet	Mallet / la Roblinière	bourg 4	bourg	bourg
maçon	Mallet 3	Mallet 3	Mallet 4 / Thais	Mallet 3	bourg / Mallet
maraicher					thais
mécanicien	bourg			bourg	
marchand de bestiaux	bourg / Thais	bourg 2 / Thais	bourg 2 / Thais	bourg	
maréchal	bourg / Thais	bourg / Thais	bourg	bourg	
menuisier	Mallet / Thais	bourg	bourg 2	bourg	bourg / Mallet
meunier	Mallet				
ouvrier			commune 29	commune 30	
passager	bourg / Mallet	bourg	bourg		
patissier ambulant					Thais
pêcheur		Thais			
sabotier	bourg	bourg 2	bourg		
tailleur d'habit					
tailleur de pierre	bourg / Mallet				
tisserand	bourg 2 / Mallet 3 / Thais	bourg / Bessardière			
vigneron			Mallet	Mallet	Mallet
voiturier	bourg / Mallet				

La commune de Néons est essentiellement rurale. Aussi n'y trouve-t-on que très peu de commerces. On allait faire ses achats à Tournon, à Angles ou Yzeures.

Les femmes étaient le plus souvent couturières, lingères, bergères ou brodeuses et travaillaient à domicile. Il y avait un très grand nombre de journaliers et domestiques jusqu'en 1945. A noter en 1851, une bergère de 9 ans et un domestique de 10 ans en 1876.

Dans les campagnes les colons et métayers étaient nombreux : 1836 : 22 colons ; 1851 : 30 colons ; 1876 : 23 colons ; 1901 : 46 métayers ; 1920 : 29 métayers.

Des châtelains employaient un grand nombre de personnes :

- En 1876 au château de Néons M. Pierre Denis Grégoire avait 12 personnes à son service ;
- En 1901, à la Camusetterie, M. André Pacaud et son épouse employaient une institutrice privée pour leurs 4 enfants et 3 domestiques.

Ce fut dans les années 1850 qu'il y eut le plus d'artisans et de commerçants. Au bourg, il y avait un coquetier expéditeur, un pâtissier ambulant et un maraicher à Thais ; deux cafés-épicerie au bourg, l'un avec la recette postale et l'autre avec un débit de tabac. En 1836 il y avait un cabaretier à Mallet (Jean Berton). Depuis 1851 il y avait un café-épicerie au bourg (Renoux Joseph), puis deux peu après : 1859/1877 Sureau Alexis et Courteau Louis 1863/1876. Ce dernier faisait aussi hôtelier avec deux chambres. Puis en 1878 ils furent remplacés par Jeanne Rolquin et Louis Nonnet. Région où l'élevage était devenu important il y avait un marchand de veaux en 1851 au bourg (Jean Carré). Puis en 1876, on trouvait deux familles pratiquant ce métier appelé un peu plus tard marchand de bestiaux : les familles Robin à Thais et Sécheresse à la Lochetterie.

En 1811 on trouvait sur le territoire de la commune : 604 bovins, 1332 ovins, 163 caprins et 396 porcins.

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers 36220 Néons sur Creuse
Tél.: 07 81 03 12 51

Cet été, un rendez-vous
ACEL Théâtre
à ne pas manquer
la 7ème édition du festival



M. et Mme Poiseau, Cie Arbre à vache © Pitchographie 2016

★ ★ ★
**NÉONS SUR
SCÈNES**

L'ACEL théâtre est de retour cette année et vous attend dans différents lieux du village pour un festival sous le signe du théâtre, avec aussi de la musique, de la chanson, des animations (film, exposition, lecture) dans un programme éclectique mêlant professionnels et amateurs.

Mercredi 14 août :

- 19h : «**M. et Mme Poiseau**», Cie L'Arbre à vache. Tout public, en extérieur
- 21h30 : «**Les chambres de la fumée et des fleurs**», ACEL. Déconseillé moins de 16 ans, en intérieur

Judi 15 août :

- 14h : «**Concerts en Roues Libres**», Concert de musique classique baroque. En intérieur (participation libre au chapeau)
- 15h : «**Bob, transports en tout genre**», Cie L'Arbre à vache. tout public en extérieur
- 16h : **Projection du film «Détrack»** de la Cie L'envolée Furieuse en intérieur (participation libre) / **Lecture musicale par l'Auteur Pascal Boutin**, en extérieur (gratuit)
- 17h : «**La source**», Cie Maison mère. Concert chansons en intérieur
- 18h : **Lecture musicale par l'Auteur Pascal Boutin**, en extérieur (gratuit) / **Projection du film « Détrack »** de la Cie L'envolée Furieuse en intérieur (participation libre)
- 19h : «**Good Bye Persil** », Cie L'Arbre à vache. Tout public à partir de 8 ans en extérieur
- 21h30 : «**Un air de famille**», ACEL. Tout public à partir de 10 ans, en intérieur

Exposition d'oeuvres Acéliennes

- Plein tarif : 9€
- Tarif réduit : 7€
- Gratuit moins de 10 ans
- Pass 3 spectacles : tarif plein 24€ / tarif réduit 18 €

Animations gratuites ou participation libre

Moyens de paiement : Chèques, Espèces, Cartes bancaires

Buvette et petite restauration sur place durant tout le festival

Renseignements et réservations : 07 81 03 12 51

A bientôt !



www.ancel.free.fr



Goob Bye Persil, Cie Arbre à vache © Claudine Julien



La Zik des Muses continue sereinement ses activités parmi divers groupes afin qu'ils se produisent en France ou à l'étranger.

Le dernier projet de la Zik des Muses a bien avancé et devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2024. Il s'agit d'un CD réalisé avec des résidents de l'EHPAD La Roche Bellusson de Méridy. Certains enregistrements relatent des moments de vies de résidents comme leur métier, leur enfance, les moments douloureux lors de la guerre.

Le projet a voulu mettre en avant les besoins de liens sociaux, de moments de partage et d'écoute. Il est dans la continuité de l'accompagnement des professionnels dans le médico-social. Il y a cet accompagnement du quotidien mais il y a aussi ces instants extraordinaires qui pimentent la vie, qui donnent toutes leurs places aux résidents.

D'autres résidents ont participé à la réalisation de la pochette du CD.

Enfin ce CD permettra de garder en mémoire la voix de nos anciens qui ont compté pour leur famille.

Alors d'ici là, la Zik des Muses vous souhaite un bel été 2024

La Présidente
Mme Françoise BAILLY

ASSOCIATION TOURISTIQUE

ASSOCIATION TOURISTIQUE

L'Association fera cuire du pain et des pizzas au four banal dans le jardin de la cure du **16 Juin au 25 Aout**, tous les 15 jours le dimanche matin de 9h à 12h.

Le petit marché qui s'est développé autour du pain sera aux rendez-vous aux mêmes dates.

Une boulangerie artisanale s'étant créée à proximité de Néons, les membres du bureau sont d'accord pour passer commande des pains (bio et au levain) et des pizzas à Claire et Jérémy Van Ingen qui nous livreront les plaques à Néons (les devis qu'ils nous ont transmis étant sensiblement proches des prix demandés par la boulangerie de Tournon St Martin).

Il est rappelé que le four reste à la disposition des habitants de Néons et amis pour faire cuire, après nos deux fournées (soit vers 11h) leurs poulets, tartes, pains, etc... et que la réservation des pains et pizzas en Mairie est impérative pour la bonne gestion de l'animation.

L'ensemble des bâches issues du concours photos a été réparti sur la commune, dont 1 à Thais, 1 à Mallet, 5 à la rivière. Deux bâches malmenées par les intempéries ont été détruites.

Le projet « Figures de Néons » proposé dans le bulletin municipal de décembre 2023 n'ayant eu aucun écho est abandonné. De même la proposition de concert classique faite par l'Association Orphée.

Sylvain Molac était invité à notre réunion du 13 avril 2024 afin de nous présenter son projet d'installation d'une mini guinguette sur le terrain de la baignade au bord de la Creuse, du mois de mai au mois de septembre, puis de réouverture du bistrot de Néons le week-end pour le reste de l'année en binôme avec Thomas Paquet qui reste dans les lieux avec son activité de photographe. Son projet s'accompagnera d'animations diverses : concerts, projections de films...

L'Association décide de le soutenir à plusieurs niveaux :

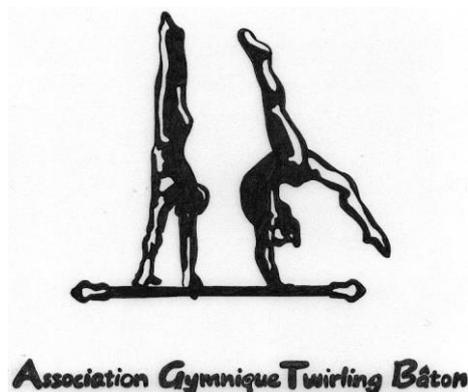
- Achat d'un four pour petite restauration. Le devis présenté se monte à 293.99€, et est accepté par le bureau. Ce four sera la propriété de l'Association qui pourra le mettre éventuellement à la disposition pour d'autres événements.
- Achat d'une table pique-nique à mettre sur la terrasse du bistrot.
- Achat/location de films par l'intermédiaire de Sylvain pour 3 séances de projection à la baignade vers 22h sur juillet/août 2024.

L'inauguration de « la mouche qui pète » s'est déroulée le 1^{er} mai sous un superbe déluge, mais une trentaine de courageux étaient présents ; depuis, toutes les semaines du mercredi au dimanche, de 17h à 23h, Sylvain et Laurie nous proposent pizzas et boissons.

La maintenant traditionnelle projection de films/diapos par Jean Charles Contant à l'ancienne école est fixée au dimanche 10 Novembre 2024 à 17h30. Les membres du bureau ont choisi la destination. Cette année ce sera Namibie.

Le projet d'appel à « dessinateurs, peintres... » sur le territoire, il s'agit de réunir les productions de nos artistes amateurs ayant été inspirés par les paysages ou manifestations de notre commune, sera programmé pour une exposition « Croquez Néons » organisée en 2025 à l'Ecole.

Franck Bailly et Nadine Canet se chargent de contacter les artistes pour une mise au point de l'événement lors de la prochaine assemblée générale à la fin de la saison 2024.



Notre association compte 106 licenciés : 12 latinos, 19 babys, 20 twirlings et 55 gymnastes, Les entraînements sont le jeudi soir pour les latinos et pour les autres sections le samedi matin ou l'après-midi suivant les catégories,

L'AGTB a participé au forum des associations, elle a organisé une vente de chocolats, un repas en octobre, un loto en février et le gala en mai,

Au niveau sportif, nos athlètes de twirling ont participé le 5 mars 2023 à l'open de twirling, au championnat départemental à Buzançais et au championnat national à Oullins les 2 et 3 juillet 2023.

Nos athlètes de gym ont participé au championnat départemental à Châteauroux et ensuite elles se sont qualifiées pour participer au championnat régional à Blois.

Cette année, le club organise :

- Le championnat départemental de Twirling Bâton au gymnase de Tournon Saint Martin qui aura lieu le Week end du 20 et 21 Avril, pensez à venir encourager nos athlètes
- Le loto du club qui sera le 3 février
- Le gala de fin d'année sera le 18 mai, au gymnase de Tournon St Martin

Cette année le club participe

- au championnat départemental de gym qui a lieu le 27 et 28 Janvier 2024 à Châteauroux
- à la formation de nombreuses encadrantes, 3 en juges parcours gym, 5 en juges gymnastique artistique, 3 juges en tronc commun ufolep et une personne sera formée pour faire le formateur en twirling bâton,

Vous pouvez nous aider dans ces missions, on compte sur vous, suivez-nous sur la page Facebook et venez nous rencontrer sur les différents événements.

AGTB remercie ses sponsors pour leur soutien

Charpentier BREMAUD Stéphane, charpentier DEBIEN Dimitri, cabinet d'expert-comptable FIDUCIAL, électricité générale HERVOUET Mickael, magasin FIL DE BRENNE, librairie LIB'ISA, alimentation générale Mr et ME FOURMAUX Jean-Charles

Pour tout renseignement :

Association Gymnique Twirling Bâton

chez Mme DION Séverine,

4 le petit roche 36220 NEONS SUR CREUSE

tel : 0683906562



Le BAD TOURNON 36 est une association sportive qui accueille les jeunes à partir de 16 ans, mais également les adultes. Les séances de badminton se déroulent au sein du gymnase de Tournon-Saint-Martin, le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h30 ainsi que le dimanche de 10h à 12h. Ainsi nos adhérents ont la possibilité de venir une ou plusieurs fois par semaine, l'adhésion annuelle est de 35 €, deux séances de découverte vous sont offertes.

Depuis sa création, notre club a su conserver son esprit convivial et sa dynamique, grâce à différentes activités proposées (tournoi en interne, rencontres interclubs, ...) permettant chaque année de maintenir une quarantaine d'adhérents. En effet, la saison 2023-2024 se clôture avec 54 adhérents. Plaisir, détente et bonne humeur sont au rendez-vous alors n'hésitez pas à venir partager de bons moments !!

Pour nous contacter :

Le président, Marc BILLARD, 06-30-68-32-09

La secrétaire, Marion BALIGAND, 07-77-98-38-65

Mail du club : badtournon36@gmail.com



Judo Club Tournon Saint- Martin



Cette année encore, nombreux judokas se sont déplacés aux animations et compétitions judo avec leur professeur Maxime.

Merci à tous ceux qui participent activement



Le samedi 13 Avril, l'ensemble Multilatérale est venu nous proposer un atelier unissant musique et judo



Tu veux essayer judo et taïso, portes ouvertes du club : septembre 2024

Cours de judo avec Maxime,
Samedi 9h30/13h selon âge

Cours de taïso avec Marie-Pierre
Mardi 20h15/21h45

N'hésitez pas à vous renseigner :

Judo - Maxime (professeur) : 06 66 66 10 83 ou Virginie 06 07 75 70 13

Taïso - Marie- Pierre (professeur) : 06 79 55 47 94 ou Sandrine 06 78 47 43 75

ASSOCIATION AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association AGIR EN CŒUR DE BRENNE a été créée le 4 mars 1994 dans le cadre du programme d'action pour la revitalisation du milieu « PARM CŒUR DE BRENNE » conduit à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec les collectivités locales, les réseaux associatifs et l'ensemble de la population.

Son siège social est situé à la mairie de CIRON.

Cette association propose le portage de repas à domicile

Pour le portage de repas sont concernées les communes suivantes :

- toutes sur le canton du Blanc et de l'ex canton de Tournon St Martin
- Oulches, Bêlâbre, Chalais, St Hilaire sur Benaize, Lignac, Chaillac, Mauvières, Prissac sur le canton de St Gaultier et de l'ex canton de St Benoit du Sault.

Les repas sont confectionnés par la société La Croix de Malte à Lureuil et sont livrés par deux livreuses avec un véhicule frigorifique un jour sur deux, dans la matinée.

Le potage du soir ou salade est offert avec le déjeuner, et les régimes sont possibles (sans sel, sans sucre et sans graisse).

Les tarifs au 1er janvier 2024 sont les suivants :

- déjeuner : 10,10 €
- dîner : 9,30 €
- adhésion à l'association : 3,00 €

Pour de plus amples renseignements, contacter l'association au 02 54 28 66 48 (un répondeur on vous recontacte) ou mairie de Ciron 02 54 37 95 92 mairie@ciron.fr



REPARLAB

Prolongeons ensemble la durée de vie des objets

Le RéparLab est une association entièrement gérée par une équipe de bénévoles au Blanc pour promouvoir la réparation et prolonger ainsi la durée de vie des objets.



DIAGNOSTICS – CONSEILS ACCOMPAGNEMENT

APPRENDRE à FAIRE PAR SOI MEME
L'ENTRETIEN et la REPARATION
avec l'aide de réparateurs expérimentés

Objets de quotidien : petit électroménager, micro-ondes, four, outils de bricolage, outils de jardin, vélos, hifi, informatique, machines à coudre...

Nous proposons régulièrement des formations à thème à destination des bénévoles et adhérents.

L'échange d'expériences se fait aussi en continu avec le soutien des réparateurs plus expérimentés.



En 2024, un pôle informatique a été mis en place sur le reconditionnement des anciens ordinateurs, l'installation du système Linux et des logiciels libres avec des formations et ateliers divers.

*** linuxaublanc@reparlab.org ***

Rejoignez nos équipes de bénévoles pour partager vos savoir-faire ainsi que de bons moments

Vous avez des compétences et des savoir-faire dans un domaine :
vélo, mécanique, électroménager, informatique, électronique...

Rejoignez notre équipe de réparateurs aux gilets bleus.
Alors, n'hésitez plus, contactez-nous :

www.reparlab.org – contact@reparlab.org - Réparlab sur Facebook – 06 52 61 14 45

Association loi 1901 - Siège social : place René Thimel, Mairie 36300 Le Blanc - SIRET : 882 400 740 00016



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots **dans
un cendrier** (et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture)



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant
le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
**La voiture n'est pas un
endroit sûr** car facilement
inflammable



**Rester informé de
la situation** et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

**AYONS LES
BONS RÉFLEXES**

feux-foret.gouv.fr

CHAPITRE III - DROITS ET OBLIGATIONS DU RIVERAIN

ARTICLE III-1 : AUTORISATION D'ACCES - RESTRICTION

L'accès est un droit de riveraineté, mais il est soumis à autorisation qui en fixe les conditions.

Le gestionnaire de la voirie peut organiser et limiter le nombre d'accès aux parcelles pour des raisons de sécurité. Lorsque le terrain est riverain de deux voies publiques, l'accès peut être imposé sur la voie qui présente une gêne et un risque moindre pour la circulation.

ARTICLE III-2 : AMENAGEMENT DES ACCES

Les dispositions et dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre la route et les propriétés riveraines sont fixées par voie d'autorisation. Ces ouvrages doivent toujours être établis de manière à ne pas déformer le profil normal de la route, à ne pas gêner l'écoulement des eaux et à éviter de ramener l'eau de ruissellement vers la route.

La construction ou le rétablissement des ouvrages est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation, sauf si le Département a pris l'initiative de modifier des caractéristiques géométriques de la voie, auquel cas il peut rétablir les accès existants au moment de la modification, en cherchant cependant à limiter le nombre d'accès par unité foncière.

ARTICLE III-3 : ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACCES

Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit (sauf stipulation contraire dans l'acte d'autorisation) en particulier afin d'assurer l'écoulement des eaux.

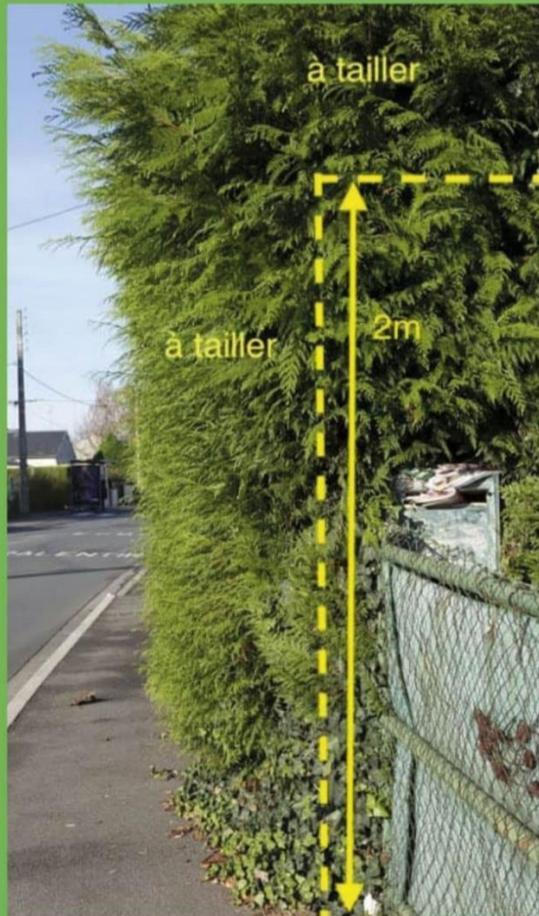
ARTICLE III-4 : ACCES AUX ETABLISSEMENTS AGRICOLES, ARTISANAUX, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les accès aux établissements agricoles, artisanaux, industriels et commerciaux doivent être conçus de manière à assurer le maintien de la capacité de trafic sur la voie concernée ainsi que la sécurité des usagers. Des prescriptions ayant pour objet cette sujétion peuvent être portées dans les autorisations d'urbanisme.

Il peut être prévu une participation financière du demandeur, préalablement à tout aménagement rendu nécessaire par la modification des conditions de circulation.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



RAPPEL : Bruits de voisinage

La Tonte de pelouse et d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage (tondeuse, tronçonneuse, bétonnières, perceuses, etc...) doivent respecter des horaires précis.

- **Les jours ouvrables de 8H30 - 12H et de 14H30 à 19H30**
- **Les samedis 9H - 12H et de 15H à 19H**
- **Les dimanches et les jours fériés 10H à 12H**





HORAIRES D'ÉTÉ DÉCHÈTERIES



Horaires & Jours OUVERTURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RASIMIER 02 54 24 84 51 07 89 68 44 57	9H-11H45 14H-17H45	9H-11H45 14H-17H45	9H-11H45 14H-17H45	9H-11H45 14H-17H45		9H-11H45 14H-17H45
RIVARENNES 02 54 47 97 33	14H - 17H45	9H-11H45	9H-11H45 14H-17H45		9H-11H45* 14H-17H45	9H-11H45 14H-17H45
TOURNON-ST-MARTIN 02 54 37 75 97	8H30 - 12H15	13H30 - 17H15	8H30 - 12H15		13H30 - 17H15	13H30 - 17H15
BÉLÂBRE 06 27 87 06 36	14H - 16H45	9H-11H45	14H - 16H45		9H-11H45	9H-11H45
LE BLANC 02 54 28 65 18	LUNDI AU SAMEDI : 9H-11H45 / 14H-17H45					

* Professionnels prioritaires dans ce créneau (le site reste ouvert aux usagers)

SYMCTOM – Route de Mérigny - 36300 Le Blanc – 02 54 28 12 00

secretariat@symctom.fr



Calendrier de collecte

Nouvelles tournées

2024

Beaulieu - Bonneuil - Chaillac - Lurais - Lureuil -
 Pouligny-Saint-Pierre - Preuilly-la-Ville - Prissac -
 Sacierges-Saint-Martin - Tilly - Tournon-Saint-Martin -
 Néons-sur-Creuse

**Collecte
 Mercredi**

**SORTEZ VOS
 BACS OU VOS
 SACS POUR 5H**

● COLLECTE ORDURES
 MÉNAGÈRES

● COLLECTE EMBALLAGES
 ET PAPIERS

● JOURS FÉRIES

**LUNDI OU MARDI
 OU MERCREDI
 FÉRIÉ :
 DÉCALAGE DE LA
 COLLECTE AU
 JEUDI**

JE COCHE LE NOMBRE DE
 SORTIES DE MON BAC NOIR



Janvier

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mars

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	25	26	27	28	30	31

Avril

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères
 Quai de transfert - Route de Mérigny - 36300 LE BLANC
 02 54 28 12 00 - secretariat@symctom.fr
 www.symctomleblanc.fr

Calendrier testé en 2024
 Évolutions possibles en 2025

BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS
Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS
Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr
(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : 09.70.84.51.51 (serveur vocal)
(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

URGENCE

114



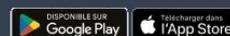
**Le service public gratuit réservé
aux personnes sourdes, sourdaveugles,
malentendantes et aphasiques,
pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

**Vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence ?
Contactez le 114 avec notre application, sur notre site ou par SMS.**



Des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct
avec le service d'urgence (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) le plus proche.

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr



LIMITÉ



NUMEROS UTILES



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Maison de santé pluridisciplinaire de La Huppe

5 médecins généralistes :	02 45 28 00 44
Ophthalmologue - Javier PERALTA :	02 42 16 00 77
Cabinet d'infirmières :	02 54 37 50 63
Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Psychologue - Elodie DAVID :	06 42 44 73 73
Centre-Ouest Ambulances :	02 54 37 51 02
Taxi Service 2000 :	07 69 31 17 48
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Maison France Services (à la Poste de Tournon St Martin) :	02 54 01 58 48
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97

Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture (Châteauroux) :	02 54 29 50 00
Conseil Départemental (Châteauroux) :	02 54 27 34 36
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00



Horaires de la mairie

Mardi - Mercredi - Jeudi - Samedi
9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.